

## **Réunion bilatérale Haut-Commissariat à la Réforme des Retraites (HCRR) :**

En introduction la FSU exprime toute la difficulté à s'exprimer sur les points techniques présentés dans le PPT qui nous a été envoyé, alors que les objectifs même de la réforme n'a pas été clairement exposé et encore moins les objectifs finaux du futur régime. A ce titre la FSU rappelle d'une part qu'aujourd'hui des systèmes très différents (fonctionnaires et salariés du privé) donnent des résultats très proches en termes de taux de remplacement. Il n'y a pas d'inégalité. Quant à l'objectif de lisibilité, la réforme risque d'apporter de l'opacité pour les fonctionnaires qui ont aujourd'hui un mode de calcul lisible, certes dégradé par les réformes que nous avons contestées.

Les points abordés :

### **TECHNIQUE D'ACQUISITION DES DROITS**

Sophie LEBRET précise que les réflexions portent soit sur un régime par points soit sur un régime en comptes notionnels.

La FSU, en rappelle qu'elle n'est pas demandeuse d'une réforme et encore moins d'une réforme de ce type. Sur le sujet et au regard des expériences étrangères nous considérons qu'un régime par points est la moins mauvaises des solutions...

Sophie LEBRET précise que cette solution a également la préférence du haut commissaire.

### **QUEL PLAFOND DE REVENUS SOUMIS A COTISATION**

Sophie LEBRET présente les options à 3, 4 et 8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale en précisant que ce sont des exemples et que le choix final pourrait être sans référence au PASS.

La FSU précise que la mutualisation du risque n'a plus vraiment de sens au de là de 3-4 PASS. Cependant, il ne faudrait pas qu'un tel plafond exonère les plus hauts revenus du financement de la solidarité.

Sophie LEBRET précise qu'en tout état de cause il y aura une cotisation déplafonnée destinée à financer la solidarité (type 1% qui existe aujourd'hui).

### **PRINCIPES EN MATIERE DE TAUX ET D'ASSIETTE DE COTISATION.**

Pour les fonctionnaires, la question de l'assiette est importante.

Après présentation la FSU précise que si dans le cadre d'un régime universel, il semble logique que la cotisation porte sur l'ensemble du salaire y compris les primes, se pose bien évidemment le problème des corps ayant des niveaux de primes très bas. En effet avec un taux de cotisation unique (autour de 28%), ceux-ci vont voir leur taux de remplacement fortement diminué.

Sophie LEBRET précise que le problème des enseignants a été bien identifié et que des solutions sont à l'étude. Elle précise également que le RAFF devrait disparaître.

Sur la fixation du taux la FSU rappelle que celui-ci doit répondre aux objectifs sociaux du régime, et que la FSU est opposée à tout pilotage automatique du futur régime.

Sophie LEBRET qu'il n'est pas envisagé par le Haut-Commissaire de pilotage automatique, et que le taux de 28 % n'est pas un taux figé dans le temps, même s'il faut aussi veiller à la compétitivité des entreprises.